

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	08.06.2020		20.147	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Fiscalité	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad 20.016
----------------------------------	---

Titre : Information et secret fiscal sur les allègements fiscaux

Contenu :

Le Grand Conseil demande au Conseil d'État d'étudier la manière de communiquer et d'informer les communes, les commissions et le Grand Conseil sur les allègements fiscaux octroyés au sens de l'article 82 de la LCdir dans le respect du secret fiscal.

Développement (obligatoire) :

Les données fiscales sont soumises à des règles de confidentialité strictes, qui, selon le Conseil d'État, ne semblent pas conciliables avec les dispositions actuellement prévues par la LCdir. De plus, les normes figurant actuellement dans la loi ont été établies lorsque l'imposition des personnes morales était encore partiellement une compétence communale et que le produit de l'impôt des personnes morales revêtait une importance plus significative pour les communes.

Il est donc demandé au Conseil d'État d'étudier les manières possibles d'apporter des informations aux communes et aux commissions du Grand Conseil sur les allègements fiscaux et sur les règles mises en œuvre, tout en respectant le secret fiscal. Pour ce faire, il pourra notamment examiner les pratiques d'autres collectivités publiques en la matière.

De plus, lors de cette étude, les communes devront être consultées sur les règles envisagées par le Conseil d'État.

Le sujet est sensible et nécessite une vaste réflexion.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Hermann Frick, président de la commission

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :